


République Française

Département de l'Eure

Commune de Muzy

 : 02.37.43.52.15

COMPTE - RENDU

Séance du 28 Août 2020

L' an 2020 et le 28 Août à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame TREMEL Emmanuelle Maire.

Présents : Mme TREMEL Emmanuelle, Maire, CHARROING-PATANÉ Héloïse, MILLIEN Karine, MONTALI EL-HADJI Béatrice, PROVOST Mélanie, REDON Christelle, RIGOLET Claudine.

MM : ANDRIEU Bernard, BADOUD Romain, BATREL Gilbert, SAUTREUIL Christophe.

Mme LEGROS était absente et avait donné pouvoir à Mme Montali EL-HADJI

M. BRIERE était absent et avait donné pouvoir à Mme TREMEL.

M. CASADEI était absent et avait donné pouvoir à Mme CHARROING-PATANÉ.

M. LEGRAND était absent et avait donné pouvoir à M. ANDRIEU.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 24/08/2020

Date d'affichage : 24/08/2020

A été nommée secrétaire : Béatrice MONTALI EL-HADJI

Objet des délibérations

SOMMAIRE

SUPPRESSION DE POSTE
CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT
AUTORISATION DE CONTRACTUALISER UN PRET RELAIS AUPRES DE LA
CAISSE D'EPARGNE DE NORMANDIE (CEN)

L'ordre du jour est validé par l'ensemble du conseil.

Madame le maire rappelle le tableau des effectifs de la commune ainsi que l'organisation et l'évolution des postes de travail, particulièrement au restaurant scolaire.

Réf : 2020-033 : SUPPRESSION DE POSTE

Madame le maire expose que le poste d'agent technique créé le 1er septembre 2018, ne correspond plus au profil souhaité.

Après délibération, le conseil municipal supprime, à l'unanimité le poste d'agent technique, créé le 12 juillet 2018 par la délibération n°2018-027.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-034 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT

Suite à la délibération prise précédemment supprimant un poste d'agent technique, Madame le maire expose la nécessité de créer un nouveau poste d'agent polyvalent répondant au profil suivant :

- Encadrement surveillance des élèves à la cantine et dans la cour
- Assistance à la prise des repas
- Sensibilisation et respect des gestes barrières (enfants et personnels)

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité la création d'un emploi d'agent polyvalent au grade d'adjoint technique à compter du 1er septembre 2020 dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

Ce contrat d'accompagnement sera d'une durée de 12 mois renouvelable.

La durée hebdomadaire du travail est fixée à 20 heures. Cette durée est annualisable.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multipliée par le nombre d'heures de travail.

Le Conseil municipal autorise Madame le maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches pour ce recrutement et à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Madame le maire rappelle à l'ensemble de son conseil, les démarches effectuées par l'ancien conseil, en mars dernier, pour la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Monsieur ANDRIEU prend la parole et cite les caractéristiques d'un prêt à long terme et d'un prêt relais ainsi que les consultations en cours.

Réf : 2020-035 : AUTORISATION DE CONTRACTUALISER UN PRET RELAIS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE NORMANDIE (CEN)

Afin de préfinancer le FCTVA, les subventions et le fonds de concours restant à percevoir en 2021 et 2022 sur 2019 et 2020, la commune a besoin de mettre en place un "prêt relais moyen terme" de 81.500 € pour remplacer la ligne de trésorerie "COVID" de 200.000 € mise en place en juin dernier auprès de la CEN.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de transformation partielle de la CEN de sa ligne de trésorerie en prêt relais, et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité d'autoriser Emmanuelle TREMEL, maire de la commune de MUZY à signer tout document permettant de faire établir et de signer le contrat de ce prêt relais dont les caractéristiques sont les suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt relais

- Prêteur : la Caisse d'Épargne et de prévoyance Normandie, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du code monétaire et financier - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 520.000.000 Euros - Siège social : 151 rue d'Uelzen - 76230 Bois Guillaume - 384353413 R.C.S Rouen
- Montant du crédit : 81 500 euros
- Durée totale : 3 ans
- Date d'entrée en vigueur : au plus tard le 30/12/2020
- Taux d'intérêt trimestriel : taux fixe de 0,39 %
- Périodicité de remboursement des intérêts : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : 90/360
- Amortissement : in fine
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 30 jours ouvrés, sans indemnités et sans frais
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 100 euros

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Madame le maire est :

- autorisée à signer le contrat de prêt dont les principales caractéristiques sont ci- dessus rappelées,
- habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités,
- habilitée à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Elle reçoit tous pouvoirs à cet effet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Madame le maire informe son conseil :

- du déroulement de la rentrée scolaire, avec 95 élèves répartis en 4 classes. Afin de respecter le protocole sanitaire trois différentes entrées sont effectives. Les parents ne sont pas autoriser à rentrer dans l'enceinte de l'école.
- de la fermeture du centre de loisirs CRISTALE au 31 août. Différentes hypothèses sont actuellement à l'étude pour continuer à offrir un moyen de garde aux parents sur Muzy.
- du souhait d'une réflexion quant au maintien du repas des aînés en raison de la pandémie.
- du projet de construction d'un lotissement sur la commune de Saint-Georges-Motel (19 lots).
- l'organisation de la visite tous les bâtiments communaux pour les conseillers.
- de la chute d'un aulne au bord de la rivière sur terrain communal. Il sera très prochainement débité par les agents communaux qui utiliseront le tronc pour faire des bancs.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures

En mairie,
Le Maire
Emmanuelle TREMEL